

ATTESTATION D'ACCUEIL
UNTERKUNFTSNACHWEIS
PROOF OF ACCOMMODATION

I) Je, soussigné(e) Ich, der/die Unterzeichnende I, the undersigned

Nom / Name / Last Name

Prénom(s) / Vorname(n) / First name

Date de naissance / Geburtsdatum und -ort / Date and place of birth

Nationalité / Staatsangehörigkeit / Nationality

Attestation d'accueil

Tout étranger qui veut venir en France pour un séjour de moins de trois mois dans le cadre d'une visite privée et familiale doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce justificatif est appelé "attestation d'accueil".

RDV requis pour les démarches



Certificat de résidence

Ce document peut être réclamé par des administrations étrangères pour des transferts de fonds provenant de l'étranger. Il permet d'attester que la personne réside dans la commune. Cette démarche s'effectue sans rendez-vous.





Copie conforme

La certification de copie conforme est la constatation de la conformité de la copie d'un document avec l'original présenté par l'utilisateur. Cette démarche s'effectue sans rendez-vous.



Légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous-seing privé.



Obtention d'une licence de débit de boissons

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à conditions.

RDV requis pour les démarches

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS